

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS DE HYERES

Séance du 16 Décembre 2020 à 14h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur ROUX, 1er Adjoint – Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants
Monsieur GIRARDO, Adjoint aux Travaux, Bâtiments, Déchets, Propreté, Economie, Emploi
Monsieur BERNARDI Conseiller Municipal Délégué au Tourisme et aux Travaux portuaires
Monsieur COLIN, Conseiller Municipal Délégué aux Sports Scolaires
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal Délégué, Suppléant de M. LAFAURE
Monsieur PARICHAULT, Représentant de l'Association Nautique du Port de l'Aiguade
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les
Pesquiers
Monsieur BELLAGUET, Représentant de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Monsieur HARISMENDY, Président de la Société Nautique du Port Auguier

Etaient invités :

Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Aiguade
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Madame MANA, Adjointe aux Finances, Personnel
Monsieur INFANTE, Président de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche,
Plaisance
Monsieur HILLY, Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement

Envoi des Convocations par mail le 27 Novembre 2020

Envoi des Documents par mail le 02 Décembre 2020

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du Secrétaire de Séance
2. PORTS – HYERES St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER –
Validation du compte-rendu de la séance précédente
3. PORTS – HYERES St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER –
Bilan d'Activité – Exercice 2019
4. PORTS – HYERES St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER –
Projet de Délibération : Mesures conservatoires
5. PORTS – HYERES St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER –
Révision du barème de location des terrains nus
6. PORT D' HYERES St PIERRE –
Projet de délibération : Exonération de redevance pour le bateau « Etoile du matin » appartenant à l'association La Partègue
7. PORT D' HYERES St PIERRE –
Projet de délibération : Exonération de redevance pour les bateaux participants à différentes manifestations nautiques durant l'année 2021
8. PORT D' HYERES St PIERRE –
Projet de délibération : Recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée
9. PORTS – HYERES St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER –
Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS – Vérification et contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

10. PORTS – HYERES St PIERRE – L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER –
Projet de Délibération : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS –
Acheminement et fourniture d'énergie électrique pour les sites \leq à 36 KVA –
Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

11. PORTS – HYERES St PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE
Communication des statistiques sur le trafic du port en 2019/2020 (art. R5314-
22 CDT)

12. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h15 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRUNEL propose M. BERNARDI comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : UNANIMITE

M.BERNARDI est désigné secrétaire de séance.

QUESTION 2- PORTS – HYERES ST PIERRE – L'AYGUADE - LA CAPTE – AUGUIER – :
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 19 NOVEMBRE 2020.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 19 Novembre 2020.

M.BELLAGUET ne souhaite pas participer à ce vote au motif qu'il était absent lors de ce conseil. Il précise toutefois que les 2 dernières questions de ce rapport l'ont interpellé (NB : Réaménagement du parking du PH3 et vente du Bateau « Kaphan »). Dans la mesure où ces 2 points n'ont pas été présentés lors des conseils portuaires, M.BELLAGUET souhaite savoir si leur présentation uniquement en conseil d'exploitation est légale.

Mme SELLAOUI précise que le service des ports a pour habitude de présenter les mêmes questions à la fois aux conseils portuaires et aux conseils d'exploitation. Pour autant, cela ne résulte pas d'une obligation légale, mais d'une volonté politique de transparence et de qualité d'informations et d'association des usagers à la prise de décision.

Mme SELLAOUI rappelle que les questions devant être soumises aux Conseils Portuaires sont limitativement énumérées au code des Transports. S'agissant du Conseil d'Exploitation, ce sont les statuts de la Régie qui les déterminent, sachant que ce sont les questions qui intéressent le fonctionnement de la régie du Port, et en particulier, tout projet de délibération.

Les deux références réglementaires sont donc différentes et il n'est pas irrégulier de présenter des questions différentes aux conseils d'Exploitation et aux Conseils Portuaires ; il n'y a aucune obligation de similarité.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : ABSTENTION : M. BELLAGUET
POUR : MAJORITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3- PORTS – HYERES ST PIERRE – L'AYGUADE - LA CAPTE – AUGUIER – BILAN D'ACTIVITE 2019

M. BRUNEL présente les éléments principaux figurant aux bilans d'activité. Il explique que l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1984 modifié par arrêtés des 5 juillet 1984, 4 mars 1998 et 10 juin 1999, a porté transfert de compétence en matière de ports maritimes :

- Au département du Var pour les ports de commerce et de pêche,
- Aux communes du Var pour les ports affectés à la plaisance.

Dans ce cadre règlementaire, les ports d'Hyères ont été transférés à la Commune d'Hyères

3-1 La régie du Port SAINT-PIERRE a été créée par délibération n° 8 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 4 fois et ont examiné 26 projets.
Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2019.

Le personnel permanent représente 40,5 agents répartis en 4 pôles (administration/foncier, finances, gestion des plans d'eau et technique) + du personnel saisonnier à hauteur de 70 mois.

Depuis 1989, le port d'Hyères est lauréat du label « Pavillon Bleu d'Europe ». 4 actions de sensibilisation ont été menées en 2019.

Le port public :

Le port compte 4 752 ml de quais et appontements et 1 411 postes d'amarrage :

- 763 postes « abonnés » (54%) représentant 2 482 472 € de recettes
- 563 postes « passagers » (40%) représentant 2 641 331 € de recettes
- 4 postes affectés à la TLV représentant 19 282 €
- Le reste est affecté aux pêcheurs, Marine Nationale, SNSM

En 2019, 27 postes « abonnés » ont été attribués (liste d'attente).

Les zones techniques :

La station carburant a délivré 1 693 047 litres de carburant et a généré 2 108 721 € de recettes

Le port à sec a effectué 3 554 manutentions et a généré 211 126 € de recettes

La zone de carénage a effectué 2 869 manutentions et a généré 592 256 € de recettes.

Le port s'est aussi doté d'équipements pour lutter contre les pollutions et collecter les déchets :

- Une station de traitement par pompage des eaux grises et noires
- 55 corbeilles à papier
- 14 conteneurs de 660 litres (25 en saison haute) pour les déchets ménagers
- 12 conteneurs pour la collecte sélective
- 2 collecteurs de piles
- Une mini-déchetterie

En 2019, afin de contrôler la qualité des eaux, 64 prélèvements ont été effectués dans les 4 bassins entre juin et septembre.

Les autres activités :

Dans le cadre d'une DSP, gérée par la Métropole, le groupement TLV/TVM assure les transports maritimes vers les Îles du Levant et de Port Cros ce qui représente plus de 32 000 billets vendus.

Les zones de stationnement (plus de 1 000 places gratuites ou payantes) : 39 878 €

Le domaine portuaire compte :

- Les terrasses (41 commerces) : 276 993 €
- Les locaux du Centre Commercial du Nautisme (33 enseignes) : 255 678 € incluant les remboursements de charges (eau + TF)
- La voilerie SOMAT (672 m²) : 52 819 €
- Les locaux de la TLV (57 m²) : 5 239 €
- Les locaux de la SNSM (150 m²) : 100 €

Finance :

La gestion comptable représente le traitement de plus de 4 000 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 21 jours / délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen de 5 régies de recettes. Les moyens de paiement ont été de 46% par chèque, 29% par CB, 22% par virement et 3% en numéraire.

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 9 M€ (-1%)
- Charges générales : 3,7 M€ (-3,5%)
- Masse salariale : 2 M€
- Charges fiscales : 757 K€ + 419 K€ d'IS
- Résultat net global fin 2019 : 437 566 €
- Le capital restant dû est de 9 544 K€. 1 emprunt de 3,3 M€ a été contracté durant l'année (travaux CCN). 13 contrats dont 9 à taux fixe.

- La capacité de désendettement est de 4,85 années
- L'équipement réalisé est de 4,2 M€ dont :
 - CCN : 2,6 M€
 - Parking Robin : 537 K€
 - Platelage La Gavine : 408 K€
 - Mouillages : 141 K€

M.THEVENIN souhaiterait connaître le nombre de billets vendus par la TLV en 2019 pour comparaison par rapport aux 32.000 billets vendus cette année. Mme CADIOU lui donnera l'information au prochain conseil d'exploitation. M. SANGUIGNOL précise que la TLV a déjà annoncé des chiffres record de vente de billets pour 2020.

M.WERBER en profite pour annoncer qu'un projet de ZMEL (*Zone de Mouillages et d'Équipements Légers*) sur Porquerolles est à l'étude. M.THEVENIN souhaite savoir s'il y aura des représentants des usagers dans l'étude de ce projet. M.WERBER assure que ce sera le cas mais précise qu'à ce stade il s'agit uniquement d'une phase d'étude qui commence.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

3-2 La régie du Port de l'AYGUADE a été créée par délibération n° 9 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 4 fois et ont examiné 13 projets. Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2019.

Le personnel permanent représente 1,5 agent.

Une partie du personnel du port Saint-Pierre est mise à disposition et le personnel saisonnier représente 2 mois.

Le port public :

Le port compte 1 010 ml de quais et appontements et 412 postes d'amarrage :

-227 postes « abonnés » (55%) représentant 210 912 € de recettes

-185 postes « passagers » (45%) représentant 245 459 €

En 2019, 10 postes « abonnés » ont été attribués (liste d'attente).

Finance :

La gestion comptable représente le traitement de 543 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 21 jours / délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes. Les moyens de paiement ont été de 79% par chèque, 14% par CB, 5% par virement et 1% en numéraire.

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 488 K€ (+ 3%)
- Charges générales : 135 K€
- Masse salariale : 95 K€
- Charges fiscales : 63 K€ + 3 K€ d'IS
- Résultat net global fin 2019 : 157 770 €
- Le capital restant dû est de 138 K€. 4 contrats dont 3 à taux fixe. Pas d'emprunt contracté en 2019
- La capacité de désendettement est de 0,59 année
- L'équipement réalisé est de 241 K€ dont :
 - Recalibrage : 129 K€
 - Quais : 105 K€

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

3-3 La régie du Port de LA CAPTE a été créée par délibération n°10 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 4 fois et ont examiné 15 projets.

Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2019.

Le personnel permanent représente 0,5 agent.

Une partie du personnel du port Saint-Pierre est mise à disposition et le personnel saisonnier représente 1 mois.

Le port public :

Le port compte 480 ml de quais et appontements et 193 postes d'amarrage :

- 79 postes « abonnés » (41%) représentant 86 582 € de recettes
- 114 postes « passagers » (59%) représentant 174 090 €

En 2019, 1 poste « abonné » a été attribué (liste d'attente).

Finance :

La gestion comptable représente le traitement de 435 pièces.
Le délai moyen de paiement est de 21 jours / délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes. Les moyens de paiement ont été de 79% par chèque, 11% par CB, 9% par virement et 1% en numéraire.

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaire de 262 K€ (+ 2%)
- Charges générales : 63 K€
- Masse salariale : 36 K€
- Charges fiscales : 27 K€ + 3 K€ d'IS
- Résultat net global fin 2019 : 101 284 €
- Le capital restant dû est de 321 K€. 8 contrats dont 6 à taux fixe. Pas d'emprunt contracté en 2019
- La capacité de désendettement est de 2,17 années
- L'équipement réalisé est de 42 K€ dont 34 K€ de recalibrage.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

3-4 La régie du Port AUGUIER a été créée par délibération n°11 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 4 fois et ont examiné 12 projets.
Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2019.

Le personnel permanent représente 0,5 agent.

Une partie du personnel du port Saint-Pierre est mise à disposition et le personnel saisonnier représente 1 mois.

Le port public :

Le port compte 285 ml de quais et appontements et 106 postes d'amarrage :

75 postes « abonnés » (71%) représentant 139 845 € de recettes

31 postes « passagers » (29%) représentant 82 981 € de recettes

En 2019, 1 poste « abonné » a été attribué (liste d'attente).

Finance :

La gestion comptable représente le traitement de 408 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 21 jours / délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes. Les moyens de paiement ont été de 77% par chèque, 3% par CB, 20% par virement.

Chiffres clés :

- Chiffre d'affaires de 224 K€ (+ 5%)
- Charges générales : 67 K€
- Masse salariale : 32 K€
- Charges fiscales : 30 K€ + 2 K€ d'IS
- Résultat net global fin 2019 : 88 295 €
- Le capital restant dû est de 123 K€. 5 contrats tous à taux fixe. Pas d'emprunt contracté en 2019
- La capacité de désendettement est de 1,03 années
- L'équipement réalisé est de 108 K€ dont :
 - 49 K€ de recalibrage
 - 27 K€ pour la création de sanitaires dont 1 PMR
 - 17 K€ pour l'installation d'une pompe de relevage
 - 12 K€ de travaux sur la capitainerie (étanchéité, désamiantage, climatisation)

M. BRUNEL précise que pour l'ensemble des ports, la capacité de désendettement est excellente puisque le seuil d'alerte se situe à environ 11/12 ans.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PORTS – HYERES ST PIERRE – L'AYGUADE -LA CAPTE – AUGUIER – PROJET DE DELIBERATION : MESURES CONSERVATOIRES

M. BRUNEL rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement de l'organe délibérant, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

-Port d'Hyères (Saint-Pierre) :

En 2020, le budget, hors remboursement de la dette, s'élève à 2 107 320,03 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 526 830,01 €.

Pour l'année 2021, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2033	Frais d'insertions	6 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	120 830,01 €
2154	Matériel industriel	400 000,00 €
TOTAL GENERAL		526 830,01 €

Il est donc proposé au Conseil d'Exploitation d'émettre un avis sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater la somme de 526 830,01 € avant le vote du budget primitif 2021.

M. SANGUIGNOL précise que la ligne 2153 correspond aux travaux de mouillages. La ligne 2154 correspond à l'élévateur à bateau dont le marché est en cours et qui devrait être notifié en début d'année 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

-Port DE L'AYGUADE

En 2020, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 272 876,21 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 68 219,05 €.

Pour l'année 2021, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2031	Frais d'études	15 000,00 €
2033	Frais d'insertions	2 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	51 219,05 €
TOTAL GENERAL		68 219,05 €

Il est proposé au Conseil d'Exploitation d'émettre un avis sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater la somme de 68 219,05 € avant le vote du budget primitif 2021.

M. SANGUIGNOL précise que la ligne 2153 correspond à une provision pour dragage qui sera utilisée si un besoin de désensablement intervenait. Les frais d'insertions sont liés à l'appel d'offre sur le projet de la digue. En effet, le projet est bien avancé et le choix du Maitre d'œuvre devrait intervenir avant le vote du budget.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

-Port DE LA CAPTE :

En 2020, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 144 986,12 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 36 246,53 €.

Pour l'année 2021, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	36 246,53 €
TOTAL GENERAL		36 246,53 €

Il est proposé au Conseil d'Exploitation d'émettre un avis sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater la somme de 36 246,53 € avant le vote du budget primitif 2021.

M.SANGUIGNOL précise que la ligne 2153 correspond à des travaux de recalibrage. Il rappelle les termes de la Convention avec le Conservatoire du Littoral qui stipule l'obligation de libérer le canal du Gras fin 2022 pour le restituer à son état naturel.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

-Port AUGUIER :

En 2020, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 167 950,73 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 41 987,68 €.

Pour l'année 2021, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	41 987,68 €
TOTAL GENERAL		41 987,68 €

Il est proposé au Conseil d'Exploitation d'émettre un avis sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater la somme de 41 987,68 € avant le vote du budget primitif 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5-PORTS – HYERES ST PIERRE - L'AYGAUDE - LA CAPTE – AUGUIER — REVISION DU BAREME DE LOCATION DES TERRAINS NUS :

M. BRUNEL explique qu'il convient de réviser ces barèmes et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de **1746** (indice du 2^{ème} trimestre 2019) à **1753** (indice du 2^{ème} trimestre 2020).

M.SANGUIGNOL précise que cela concerne essentiellement le port St Pierre et particulièrement le terre-plein où est entreposé le local réfrigéré de la TLV.

Mme SELLAOUI complète en ajoutant que cela pourrait éventuellement concerner les autres ports dans l'avenir si une demande de cette nature était faite. Il serait alors appliqué les tarifs de cette décision.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6-PORTS -HYERES ST PIERRE : PROJET DE DELIBERATION : EXONERATION DE REDEVANCE POUR LE BATEAU « ETOILE DU MATIN » APPARTENANT A L'ASSOCIATION LA PARTEGUE

M.BRUNEL présente LA PARTEGUE, association pour le maintien des traditions et du patrimoine maritime de la Presqu'île de Giens qui possède des bateaux labellisés « bateau d'intérêt patrimonial ».

L'association est devenue propriétaire du bateau « ETOILE DU MATIN », une barque de pêche dite gourse niçoise construite en 1876. Ce bateau a obtenu le label « bateau d'intérêt patrimonial » en 2008, renouvelé en 2012, 2016 et 2020. Il a fait l'objet d'un important travail de restauration par l'association.

Son baptême a eu lieu en présence notamment du « NUOVO MONDO », le seul bateau latin aux Etats-Unis qui avait fait le voyage depuis San Francisco. La renommée internationale découle de la collaboration entre LA PARTEGUE et le Parc National Maritime et Historique de San Francisco.

Ce bateau constitue un élément essentiel du patrimoine Hyérois. Il permet de faire vivre l'histoire, de promouvoir la pêche locale et de valoriser la compétence exceptionnelle des charpentiers de marine.

En conséquence, au regard de l'intérêt que présente le maintien du bateau « ETOILE DU MATIN » au sein du port d'Hyères, et afin d'aider l'association LA PARTEGUE dans la sauvegarde de ce patrimoine, il est proposé d'appliquer une exonération totale de redevance d'amarrage.

M.BRUNEL précise que ce bateau est le plus ancien en Méditerranée en état de navigation car il date de 1876.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – PORTS – HYERES ST PIERRE – PROJET DE DELIBERATION : EXONERATION DE REDEVANCES POUR DES BATEAUX PARTICIPANTS A DIFFERENTES MANIFESTATIONS NAUTIQUES DURANT L'ANNEE 2021

M.BRUNEL détaille les exonérations qui sont proposées:

1) Exonération partielle des redevances d'amarrage, soit 50% du tarif « passager » de l'année en cours :

- Pour les bateaux participant aux manifestations énumérées dans le tableau ci-joint.
- Cette exonération partielle s'applique durant les journées précédant la manifestation, pendant et après la manifestation, chaque durée étant précisée dans le tableau ci-joint.
- Il est précisé que toute journée commence à 12 heures, et se termine le lendemain à 12 heures.

2) Exonération complète dans les conditions suivantes :

- Exonération complète des redevances d'amarrage pour les bateaux amarrés au Bassin des Dériveurs tel que précisé dans le tableau ci-joint.
- Exonération complète des redevances d'amarrage et pour les occupations et les stationnements sur les terre-pleins du port, hors zones d'activités, pour les remorques, chapiteaux et aires affectées aux manifestations, ainsi que les redevances d'utilisation de la cale de mise à l'eau pour les bateaux concurrents et accompagnateurs :
 - « SEMAINE OLYMPIQUE FRANÇAISE DE VOILE » ;
 - « SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER ».
- Exonération totale des redevances d'amarrage pour les bateaux participants à :
 - « HYERES VOILES DE TRADITION » ;
 - « NOVEMBRE A HYERES » ;
 - « CHALLENGES D'HIVER ».

Comme aucune remarque n'est émise, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – PORT SAINT PIERRE - PROJET DE DELIBERATION : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DANS LE CADRE DE LA REPRISE EN REGIE DE L'ACTIVITE DE NETTOYAGE

M.BRUNEL explique que la Commune met à la disposition des usagers des Ports d'Hyères des installations sanitaires. Ces dernières doivent être tenues dans un état de propreté et d'hygiène exemplaire. Dans cet objectif, il est envisagé la constitution d'une équipe de nettoyage interne au Service des ports. Cette mesure vise notamment à permettre à la Commune de maîtriser pleinement les conditions d'exécution de cette prestation et d'assurer le meilleur niveau de qualité des prestations dues aux usagers.

L'équipe de nettoyage sera constituée pour la plus grande partie d'effectifs redéployés en interne, et pour une autre partie, par le recrutement d'un agent technique.

Il est par conséquent proposé de recruter un agent en contrat à durée indéterminée en qualité d'agent technique, afin de compléter l'équipe.

M.BRUNEL indique que le souhait de reprendre en régie est surtout dans un but qualitatif.

M.SANGUIGNOL précise que le Port St Pierre est le port support des ports annexes mais qu'il y aura une refacturation faite pour répartir les coûts. Toutefois il est à nouveau précisé que l'objectif est avant tout d'avoir un nettoyage de qualité. En ayant un employé disponible à temps plein le nombre de nettoyage dans chaque sanitaire sera accru.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PORTS- HYERES ST PIERRE – L'AYGUADE -LA CAPTE - AUGUIER : PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – VERIFICATION ET CONTROLE REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ, ASCENSEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DE DESENFUMAGE MECANIQUE .- Accords-cadres à bon de commande- Mise en appel d'offres ouvert.

M.BRUNEL explique qu'un marché relatif à la vérification des installations électriques et gaz, des ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et des désenfumages mécaniques arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer le marché de vérification et de contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée maximale d'une année, reconductible tacitement jusqu'à trois fois, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 35 000 Euros TTC
- Maximum : 70 000 Euros TTC

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10 – PORTS - HYERES ST PIERRE – L'AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER : PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – ACHEMINEMENT ET FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE POUR LE SITE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA- Accords-cadres à bon de commande - Mise en appel d'offres ouvert.

M.BRUNEL explique que la fourniture électrique pour les sites \leq à 36 KVA pour la Commune d'Hyères est actuellement assurée par l'opérateur historique EDF.

Au vu de l'obligation légale de mise en concurrence de ces prestations à compter du 1er janvier 2021, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de quatre ans maximum.

Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Ces nouveaux besoins sont estimés annuellement à 226 790,90 € TTC.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit des compteurs bleus.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 11 - PORTS - HYERES ST PIERRE - L'AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER- PRESENTATION DES STATISTIQUES

M.BRUNEL invite M.GRIMARD à présenter ces statistiques.

Ce dernier rappelle que depuis quelques années il est pris en compte les résiliations de l'année mais également celles du dernier trimestre de l'année précédente. Cela permet donc d'avoir un nombre d'abonnés stable dans tous les ports.

Si la fréquentation de passage a baissé, elle a été en partie compensée par les nuitées saisonnières. Il a par exemple été enregistré une hausse de 3.000 (trois mille) nuitées au Port St Pierre.

Le Taux d'occupation du Port St Pierre est de 91.56% pour 2020 alors qu'il était de 91.56% pour 2019 et 89.4% pour 2018. Le Covid a eu moins d'impact que ce qui avait été envisagé.

Pour le port de L'Aiguade, la situation est également stable. Le taux d'occupation 2020 est de 95.02% pour 95.37% en 2019 et 95.38% en 2018.

Pour le port de La Capte, le nombre d'abonnés est de 74 et une perte de 500 nuitées a été enregistrée. Cela s'explique par les places du Canal du Gras qui ont été transformées en place « Passager » puisqu'en prévision de la reprise du Canal, plus aucune place d'abonné n'est attribuée à cet endroit. Le Taux d'occupation de La Capte est de 98.71% pour 2020 alors qu'il était de 100.6% en 2019 et 102.14% en 2018.

Pour le Port AUGUIER, le nombre d'abonnés est de 71 sur un total de places d'amarrage de 106. Le Taux d'occupation du port est de 127.8% pour 2020 alors qu'il était de 127 % en 2019 et 124.11% en 2018. Ce taux d'occupation s'explique par la relocation des postes d'amarrage quand les abonnés quittent le port un certain temps.

M.BELLAGUET fait remarquer qu'au Port St Pierre, il y a un tableau de statistiques sur les escales qui a été présenté alors que cela n'a pas été le cas sur les ports annexes. M.GRIMARD lui précise qu'il y a très peu d'escales sur les autres ports, raison pour laquelle aucun tableau n'a été fait.

M.SANGUIGNOL détaille la stratégie mise en place par les maitres de port. En effet, comme il était difficile d'imaginer ce que serait l'été après confinement, il a été choisi de privilégier les demandes longues durées aux demandes de bateaux de passage.


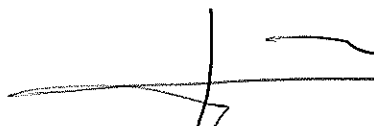
M.COLIN souhaite savoir s'il y a eu des créations de postes d'amarrage au port de La Capte. M.GRIMARD répond par la négative et précise que les postes occupés dans le passé dans le Canal du Gras ont été réservés aux éventuels bateaux de passage. Tous les abonnés ont été placés sur des postes d'amarrage dans l'enceinte du port pour anticiper la reprise du Canal en 2022. Il y aura toutefois la création de quelques postes avec la nouvelle digue mais il s'agira de places plus grandes que celles proposées dans le canal.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL propose de passer au point suivant.

QUESTIONS DIVERSES :

En l'absence de question, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 15h10.



Le Président du Conseil d'Exploitation



M. Jean-Luc BRUNEL

Adjoint, délégué aux Ports,
Plages et Îles

Le secrétaire de séance



M. Philippe BERNARDI,

Conseiller Municipal Délégué
au Tourisme et Travaux Portuaires.